



CCN 66

LA CFDT S'ENGAGE ET AGIT

Depuis 2012, la CFDT Santé Sociaux, première organisation syndicale, s'est toujours positionnée comme Acteur Majeur des négociations dans la CCN du 15 mars 1966 ; en n'ayant de cesse de porter ses revendications lors des commissions paritaires :

CCN 66

2 DÉCEMBRE 2015

- Pour l'intégration des nouveaux métiers dans le système de classification - avenant 331 ;
- Pour le sauvetage du régime de prévoyance - avenant 332 ;
- Pour la mise en place du régime complémentaire santé - avenants 328 et 334 ;
- Pour la reconnaissance des Educateurs de Jeunes Enfants à leur juste niveau de qualification dans le système de classification - avenant 333 ;
- Pour l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Pendant que certains crient au feu, la CFDT Santé Sociaux travaille, s'engage et signe des avenants dans l'intérêt des salariés. Cela n'empêche pas de rester vigilant sur l'environnement de cette convention collective.

Que ce soit au niveau des entreprises, que ce soit au niveau national, **la CFDT Santé Sociaux, par ses actions, continue de négocier dans la CCN 66 avec la volonté d'impulser les évolutions indispensables pour l'avenir de ce secteur d'activité.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
ET/OU D'ADHÉSION :**

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

**CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT :**

